

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DU 20/09/2017**

PRESENTS : MARTIN – GRELLETY – HAREL - PORTELLO – DELBOS – FEUILLE - FOURAN - DOAT - COUPARD - SOULAGE – PERROT

SECRETARE : Philippe SOULAGE

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/09/2017

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 28/08/2017.
Il est adopté à l'unanimité.

Délibération 2017-09/29

CREATION POSTES

- **ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1 ERE CLASSE**
- **ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 EME CLASSE**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu la saisine du CTP en date du 22/03/2017,

Vu l'avis favorable du CTP en date du 22/06/2017,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 22/03/2017 et 26/07/2017,

Vu le tableau d'avancement de grade,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- la création par avancement de grade de l'emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe, de 20 heures hebdomadaires, à compter du 01/11/2017 ;
- la création par avancement de grade au choix de l'emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, de 35 heures hebdomadaires, à compter du 31/12/2017.

Les fonctions attachées à l'emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, seraient les suivantes : l'accueil du public, l'urbanisme, l'état civil, la comptabilité et les finances, la gestion du personnel, la paie des agents et des élus, les élections

Les fonctions attachées à l'emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, seraient les suivantes : l'entretien des espaces verts et des bâtiments.

Il précise que ces emplois seront occupés par des agents titulaires suite à un avancement de grade.

Monsieur le Maire propose donc de modifier le tableau des effectifs à compter du **01/11/2017** et du **31/12/2017** pour intégrer les créations demandées et supprimer les postes non pourvus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide que les effectifs du personnel sont fixés comme suit :

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	FONCTIONS
<u>Cadre emploi administratif :</u>		<u>1</u>	<u>1</u>	
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	20	0	0	<i>ETAT CIVIL</i>
Adjoint administratif principal 1^{ère} classe (à compter du 01/11/2017)	20	1	1	<i>COMPTABILITE</i> <i>ELECTIONS</i> <i>URBANISME</i>
<u>Cadre emploi technique :</u>		<u>3</u>	<u>3</u>	
Adjoint technique	35	0	0	<i>ESPACES VERTS</i>
Adjoint technique principal 2^{ème} classe (à compter du 31/12/2017)	35	1	1	<i>ENTRETIEN DES</i> <i>BATIMENTS</i>
Adjoint technique	25.50	1	1	<i>CANTINE</i>
Adjoint technique	7.00	1	1	<i>GARDERIE</i>

- décide que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget communal aux chapitres prévus à cet effet.

Délibération 2017-09/30

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2016

Monsieur le Maire, conformément à l'article 3 du décret n°95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2016, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SMDE 24.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité prend acte de cette présentation.

POINT ACHAT CANTINE

M. CHATEAU, commercial de l'Entreprise GRAU localisée à Pont Du Casse (47), a envoyé un devis à la mairie pour les tarifs de la viande qu'il vend.

Le conseil municipal est favorable à privilégier l'artisanat local et à continuer de travailler avec le boucher actuel M. JOLLIS de St Agne.

Monsieur le Maire fera une réponse dans ce sens.

POINT ECOLE : TRAVAUX + ASEM + GARDERIE + TAP

Garderie : contrat d'un an signé avec Mme Dorothee FRANCO (garderie et aide cantine).

ASEM : suppression du poste suite au transfert de la classe maternelle à St Capraise de Lalinde. Démarches effectuées auprès de l'agent. Dossier classé.

TAP : présentation des diverses activités. Deux intervenants trouvent trop lourd de gérer une classe complète. Besoin de faire 2 groupes. Deux possibilités : l'agent communal ou / et des parents d'élèves pourrai(en)t assurer la surveillance des enfants.

POINT STATION EPURATION LES COUSTALS

Monsieur le Maire a rappelé au Président de la CCBDP les besoins (clôture, employé communal) sur cet ouvrage.

Le courrier d'accompagnement des factures d'eau pour la citée Les Coustals, n'est pas passé par la mairie et n'était pas très explicite.

Besoin de trouver un accord avec le propriétaire riverain de la station pour obtenir le terrain nécessaire à la maintenance.

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion du 19/09.

Statuts : les compétences obligatoires sont au nombre maxi de 5. De ce fait la compétence assainissement devient optionnelle (délibération à prendre en conseil municipal).

Voirie : il va falloir s'adapter aux exigences de l'Etat. Redéfinition de l'intérêt des routes.

Une maison à côté du pôle médical, va être achetée par la CCBDP, afin que tous les services soient regroupés à Lalinde.

Un droit de préemption est instauré sur la citée Les Coustals.

Modification par rapport à l'accueil des enfants suite à l'arrêt des TAP.

QUESTIONS DIVERSES

Devis BRETOU pour remplacer les vitres abimées de la salle du conseil et de la mairie (904.60 €).

Dissolution de l'association La Dictée qui Chante.

CAE : arrêt des aides de l'Etat.

Demande d'une concession au cimetière par M. et Mme André AUBIER domiciliés à Lanquais. Ils seront contactés prochainement pour procéder à l'achat de la concession.

Bacs semi enterrés pour les ordures ménagères, le recyclable et le verre sur le parking de la salle des fêtes. Début des travaux en octobre.

Fin de la réunion à 23h.